

FICHE ACTION N°5 : MODÉLISATION DE TOUS LES BÂTIS EN FORMAT 3D POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU MILIEU URBAIN

OBJECTIF SPECIFIQUE (O.S) DE RATTACHEMENT DE LA FICHE ACTION

OS 5.3: améliorer l'environnement et l'attractivité des villes

CONSTATS

Depuis plus de vingt ans, les systèmes d'information géographique (SIG) se sont essentiellement développés autour des bases de données en deux dimensions (2D). De ce fait, les SIG 2D connaissent aujourd'hui une maturité relativement avancée.

Plus récemment, l'avancée des technologies, tant dans le monde des logiciels que dans l'acquisition de données, a permis de mieux prendre en compte la troisième dimension (3D). Il s'agit d'une évolution importante qui transforme radicalement la manière d'administrer et de modéliser les objets géographiques, d'analyser et de représenter le territoire. Et l'évolution n'est pas que technologique, elle change également largement les usages en créant notamment une réelle valeur ajoutée aux données. Qu'il s'agisse d'étude de simulation environnementale, de réalisation de projets d'aménagement et d'urbanisme, de faisabilité de transport, d'études d'impact, la 3D fournit des informations précieuses. En ce sens, elle constitue un vecteur du développement territorial.

Les modes de représentation 2D et 3D ne sont pas antagonistes mais complémentaires. Si la représentation plane reste très efficace pour nous permettre de nous situer, la 3D, quant à elle, facilite la lecture des données acquises, permet une compréhension intuitive du territoire et offre des possibilités d'immersion inégalées. Toute chose fondamentale pour la modélisation numérique du territoire et son pilotage coordonné et efficient, sur la durée (potentiel photovoltaïque des bâtiments, mesure de la diffusion du bruit, projection des différents projets d'urbanisme, mise en perspective de la transformation du territoire, etc.).

OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Il s'agit de soutenir un projet expérimental et innovant offrant une plus-value aux destinataires finaux (collectivités, entreprises, habitants, ...) et intégrant les enjeux relatifs à la transition énergétique, à la réduction des émissions de carbone, de polluants atmosphériques en milieu urbain (études et travaux).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Grand Dijon s'est lancé dans l'acquisition d'un socle de données 3D sur l'ensemble de son territoire, avec l'objectif de constituer un patrimoine de qualité, évolutif et cohérent avec l'actuel système d'information géographique 2D.

L'un des enjeux importants du projet tiendra à l'interopérabilité des données 3D acquises, c'est-à-dire à leur capacité de réutilisation au sein d'outils et de systèmes d'information tiers. En ce sens, un accès libre aux données est envisagé en lien avec la plateforme Géo-bourgogne, un dispositif régional d'acquisition, de mutualisation et de partage de l'information géographique. Ainsi, sous le contrôle du Grand Dijon, les données 3D pourraient être transmises gratuitement aux partenaires et prestataires pour qui elles présentent un intérêt certain : les bureaux d'études, les architectes, le SDIS, la DDT, la DREAL. Son utilisation par d'autres collectivités ou des citoyens est également envisagée.

Mis à jour 26/08/2015

Ce projet pourrait également associer le développement d'un cadastre solaire combinant SIG 2D et 3D et processus d'image qui permet d'avoir une information sur le potentiel solaire à l'échelle du bâtiment en vue de l'installation de collecteurs solaires mais également pour la planification urbaine, à l'évaluation du potentiel solaire du Grand Dijon.

Le projet visera notamment à apporter des informations précises sur :

- Le rayonnement solaire
- Les pentes des toitures
- La volumétrie des toitures
- L'impact des masques et obstacles sur les toitures (ombres portées)

REGLES d'ECO-CONDITIONNALITE

N.D.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre de la démarche intégrée de territoire portée par la Communauté Urbaine du Grand Dijon dont la stratégie est validée par l'autorité de gestion. La sélection des opérations relève de la responsabilité de la Communauté Urbaine.

ASSIETTE ELIGIBLE

Etudes et outils/logiciels/progiciels informatiques.

DEPENSES INELIGIBLES

- Les frais de fonctionnement des structures, les frais de gestion, les salaires et toutes autres dépenses non directement rattachées au projet
- Tous projets portant uniquement sur des travaux d'aménagement eux-mêmes est exclu
- Les zones polluées où le responsable est connu et solvable ou pour lesquels la réglementation en vigueur permet de faire porter la responsabilité financière sur le responsable de la pollution ne sont pas éligibles
- Les coûts d'acquisition du terrain sont exclus

BENEFICIAIRES

Établissement public de coopération intercommunale.
Collectivités locales.

TAUX DE SUBVENTION

	Taux UE max	Taux maximal d'intervention publique
Etudes et diagnostics	50 %	80 %

Taux moyen de l'O.S. : 40 %

Plancher minimal de subvention UE : 15.000 €

Mis à jour 26/08/2015

IMPACT ATTENDU

- Aider les porteurs de projets à développer des outils innovants et interopérables pour favoriser l'atteinte des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique et d'atteinte d'amélioration du paysage urbain ;
- Disposer d'un outil susceptible d'être développé et partagé pour accroître son utilisation et améliorer la préparation des projets susceptibles d'avoir un impact sur les objectifs climatiques et environnementaux précités.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2015-2016

CRITERES D'EVALUATION, INDICATEURS DE REALISATION ET CADRE DE PERFORMANCE

Indicateurs de réalisation : N.D.

Des indicateurs complémentaires d'évaluation pourront être établis par le comité de sélection

Cadre de performance : N.D.